



# PROCES VERBAL

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DU FOOT-ENTREPRISE

---

REUNION TELEPHONIQUE DU 11/04/2018

---

Présidence : M. Daniel JACQUET

Membres Présents : Mme Annick MARTIN- Régis LEVENT

---

### FORFAIT GENERAL CHEMINOT DE REIMS

Suite au mail envoyé par le club des Cheminots de Reims au District de la Marne, pour signaler de leur arrêt pour la saison en cours,  
la commission décide que le club des Cheminots de Reims est forfait général pour l'ensemble des compétitions auxquelles il participe.

#### PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de sept jours à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>) ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS

Le secrétaire de séance

Le Président de la Commission

Régis LEVENT

Daniel JACQUET